



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

SESSION
23/11/2020

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Vente terrain chemin du
dépôt à M. LUNARDI
Emmanuel

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Pour : 26
Abstentions : ...
Contre : 1

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-trois novembre dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Durif, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Vallon.

Excusé(e)s : Mme Chasson (pouvoir à M. Boukal), Mme Diatta (pouvoir à M. Noël), Mme Garraud (pouvoir à Mme Bayle), M. Griffe (pouvoir à M. Michel), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Mazellier (pouvoir à M. Mazeyrat), Mme Segueni (pouvoir à Mme Guillot), M. Dersi (pouvoir à M. Vallon).

Absentes non excusées : Mme Gaillard, Mme Souche.

Secrétaire : Mme Faure-Pinault Chabaud.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 octobre 2019, qui constate la désaffectation et accepte de déclasser du domaine public les parcelles CL 344, CL 345 et CL 346,

Vu l'avis VV 2020-07319V0937 de la direction départementale des finances publiques de la Loire intervenue en date du 12 octobre 2020, fixant la valeur vénale du terrain à la somme de 65 € le m² hors TVA sur marge.

Monsieur le Maire-adjoint à l'Urbanisme et au Logement expose au Conseil Municipal, le souhait de Monsieur LUNARDI Emmanuel de construire un bâtiment pour de l'activité tertiaire, sur un terrain appartenant en partie à la commune de Le Teil, et situé chemin du dépôt, en contrebas de l'aire de covoiturage.

Considérant qu'après réalisation de la division foncière, il s'avère que la superficie du terrain à vendre est de 1 591 m²,

Monsieur le Maire-adjoint à l'Urbanisme et au Logement précise au Conseil municipal que le prix de vente est de 65 € par mètre carré de terrain, hors TVA sur marge,

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

- Accepte de vendre plusieurs parcelles situées Chemin du dépôt, cadastrées section CL n°318, 328, 324, 327, 330, 332, 334, 344, et 346 d'une superficie estimée à 1 186 m², à Monsieur LUNARDI Emmanuel ou toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, contre la somme de SOIXANTE-DIX-SEPT-MILLE-QUATRE-VINGT-DIX EUROS (77 090,00 €).

- Accepte de vendre une parcelle située Chemin du dépôt, cadastrée section CL n°336 d'une superficie estimée à 405 m², à Monsieur LUNARDI Emmanuel ou toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, contre la somme de UN EURO (1,00 €).
- Précise que les servitudes suivantes seront inscrites au profit des parcelles CD 138 et CD 168 : passage des véhicules et piétons, tréfonds pour les réseaux, et stationnement des véhicules.
- Donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI en qualité de Maire, ainsi qu'à Monsieur Bernard NOEL en qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Précise que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Olivier PEVERELLI

